

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 21 septembre 2026, à 17h30, en la salle du conseil de l’hôtel de ville, sous la présidence de M. Gaétan Lafond, maire.

Présents :
M. Etienne Houle, conseiller au siège no. 1
M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
M. Yoan Lefebvre, conseiller au siège no. 4
M. Marc Morin, conseiller au siège no. 5
M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que M. Alexis Bolduc, greffier adjoint, sont également présents.

Absente :
Mme Jennifer Rudd, conseillère au siège no. 2

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 17h31 par le maire, M. Gaétan Lafond.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l’assemblée
- 2.0 Adoption de l’ordre du jour
- 3.0 Octroi de contrat service d’inspection municipal en bâtiment et environnement
- 4.0 Question des contribuables
- 5.0 Levée de l’assemblée

6287-2026-09-21

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.c-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;



CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d’ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Etienne Houle

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l’unanimité.

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que déposé.

6288-2026-09-21

OCTROI D’UN CONTRAT DE SERVICE D’INSPECTION MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville assure l’application de sa réglementation municipale en matière d’urbanisme, de bâtiment et d’environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite assurer la continuité et le maintien de ses services d’inspection municipale ainsi que le traitement des demandes de permis et de certificats;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de recourir à des ressources externes afin de soutenir la Ville dans la réalisation de ces services;

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbatek (9202-0833 Québec inc.) a présenté une offre de services pour la réalisation de services d’inspection municipale en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend notamment des services liés à l’émission de permis, à la rédaction d’avis d’infraction, à l’émission de constats d’infraction, aux visites d’inspection et de territoire, aux rencontres avec les citoyens et au suivi des demandes d’information;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de retenir les services de la firme Urbatek afin d’assurer le soutien nécessaire à la Ville dans l’exercice de ces fonctions;

Il est proposé par le conseiller Marc Morin

Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre

Et résolu à l’unanimité.



D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Urbatek, tel que présenté, pour la réalisation de services d'inspection municipal en bâtiment et environnement;

DE MANDATER Louis-Philippe Boulet, représentant désigné par Urbatek, pour assurer l'exécution des services prévus à l'offre de service, ainsi que tout autre employé désigné par Urbatek pour assister M. Boulet au besoin;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de service;

D'AUTORISER le paiement de la dépense, sur réception des factures;

D'AFFECTER les dépenses découlant de la présente résolution aux postes budgétaires appropriés.

QUESTION DES CONTRIBUABLES – *Aucune*

6289-2026-09-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 17h33.

Gaétan Lafond, maire

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

